

Міністерство освіти і науки України
Сумський державний педагогічний університет імені А.С. Макаренка

L'Etat, c'est nous !

Методичні рекомендації
до практичного курсу французької мови

Суми
СумДПУ імені А.С. Макаренка
2023

УДК 811.133.1(072)

Рекомендовано до друку рішенням Вченої ради
Сумського державного педагогічного університету імені А.С. Макаренка
(протокол № 4 від 27 листопада 2023 року)

Укладач:

Божко І.С.

Рецензенти:

Багацька О.В. – кандидат філологічних наук, доцент кафедри
англійської філології та лінгводидактики;

Солощенко В.М. – кандидат педагогічних наук, доцент кафедри
теорії та практики романо-германських мов.

Б76 **L'Etat, c'est nous = Держава – це ми : метод. рекомендації
з практ. курсу фр. мови** / уклад. І. С. Божко. – Суми : СумДПУ
імені А.С. Макаренка, 2023. – 38 с.

Методичні рекомендації до практичного курсу французької мови охоплюють теми «Політика», «Національні символи», «Демократія», «Вибори», «Управління громадами». Методичні рекомендації містять завдання для формування навичок читання, аудіювання, розвитку граматичної та лексичної компетенцій. Методичні рекомендації можуть бути використані на практичних заняттях з французької мови для спеціальностей 014 Середня освіта (Мова і література (французька)), 014 Середня освіта (Мова і література (англійська)), 291 Міжнародні відносини, суспільні комунікації та регіональні студії.

УДК 811.133.1(072)

© Божко І.С., 2023

© СумДПУ імені А.С. Макаренка, 2023

TABLE DES MATIERES

Vocabulaire : la nation et les citoyens	4
La photo présidentielle.....	7
Le coq gaulois	9
Marianne.....	10
Marseillaise	11
Le texte de la Marseillaise	12
La Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen	13
Olympe de Gouges	16
Vocabulaire des élections présidentielles	17
Vive le vote obligatoire !	20
Des idées reçues sur les jeunes et la politique.....	24
Doit-on connaître la vie privée des politiques ?.....	27
Les municipales.....	30
Campagne électorale mal tournée	30
La gestion du budget municipal	31
Gratuité dans les transports en commun : une fausse bonne idée ?.....	35
Bibliographie	37
Sitographie	37

Vocabulaire : la nation et les citoyens

Les symboles (m) de la France :

le bonnet phrygien
le buste de Marianne
le coq gaulois
la croix de Lorraine
la devise de la république

le drapeau tricolore
l'écharpe des élus
l'hymne (m) national
le monument aux morts
la photo officielle du président
le 14 juillet

Exercice 1. Associez chaque symbole au dessin correspondant.

1. 	2. 	3. 	4. 
a. le bonnet phrygien	b. le buste de Marianne	c. le coq gaulois	d. la croix de Lorraine

Les lieux (m) institutionnels

l'Assemblée (f) nationale
Bercy
l'Hôtel Matignon
la mairie
les ministères
le Palais de l'Élysée

le Palais de Luxembourg
Le Palais-Bourbon
le parlement
la préfecture
le Quai d'Orsay
le Quai des Orfèvres
le Sénat
la sous-préfecture

Exercice 2. Où siègent :

- le président de la République ?
- le Premier ministre ?
- les députés ? (2 réponses)
- le ministère des Affaires étrangères ?
- le ministère des Finances ?

Les droits (m) des citoyens

la défense de la vie privée
le droit de vote
la liberté d'association
la liberté d'expression

la liberté d'opinion
la liberté de circulation
la résistance à l'oppression
le secret des communications
le secret professionnel

Exercice 3. Complétez les expressions à l'aide des expressions ci-dessus.

- Votre médecin parle de votre problème de santé à votre employeur. Il ne respecte pas
- Vous voulez écrire un article sur la corruption des hommes politiques de votre région. Cela relève de
- Votre photo apparaît dans un magazine sans votre autorisation. La rédaction a ignoré le droit à






Les élections

l'abstention (f)
les abstentionnistes
le bulletin de vote
le/la candidat(e)
les députés (m)
les électeurs (m)
les élus (m)
l'isoloir (m)

la liste électorale
le mandat du président
les partis (m) politiques
le président
le référendum
le scrutin
l'urne (f)
la voix
voter

Exercice 4. Complétez le texte à l'aide de la liste des mots ci-dessus.

Un dimanche de mai, il fait beau, je ne fais pas comme les, je vais ... pour le nouveau Après être entré dans la mairie, je montre mes papiers pour pouvoir signer la Puis je prends les je me retire dans l'..... pour en choisir un. Je le glisse dans l'enveloppe, que je dépose dans l' « A voté ! » Soulagé, j'ai donné ma à ma ... favorite. De retour à la maison, j'attends avec impatience le résultat des

Les partis politiques (m) français	
Gauche	
La France insoumise (LFI)	
Parti socialiste (PS)	
Europe Ecologie Les Verts (EELV)	
Parti communiste français (PCF)	
Centre	
Renaissance (RE)	
Mouvement démocrate (MoDem)	
Parti radical (PR)	
Union des démocrates et indépendants (UDI)	
Droite	
Les Républicains (LR)	

Horizons (H)	
Extrême droite	
Rassemblement national (RN)	
Debout la France (DLF)	

Les formes d'exercices du pouvoir

l'anarchie (f)
l'aristocratie (f)
l'autocratie (f)
la démocratie
la monarchie

l'oligarchie (f)
la phallocratie
la ploutocratie
la technocratie
la théocratie
la voyoucratie

Exercice 5. Associez chaque définition à une forme de pouvoir.

- Gouvernement par les plus fortunés.
- Désordre résultant d'une absence ou d'une carence d'autorité.
- Régime politique dans lequel la souveraineté appartient à une classe restreinte et privilégiée.
- Pouvoir exercé par des personnes corrompues.
- Doctrine politique d'après laquelle la souveraineté doit appartenir à l'ensemble des citoyens.
- Système politique dans lequel les techniciens ont un pouvoir prédominant au détriment de la vie politique.



La photo présidentielle

Regardez la vidéo et répondez aux questions :

10. Cet objet n'est pas sur le bureau d'Emmanuel Macron.

A. un buste de Marianne.

B. une horloge.

C. un iPhone.

Le coq gaulois

Pour les Romains conquérants de la Gaule au premier siècle av. J.-C., ce gallinacé (lat. gallina, poule) désignait aussi les Gaulois (gallus). Depuis, le coq (onomatopée. lat. coccus) est devenu peu à peu l'un des emblèmes de la nation française : d'abord au cours du Moyen-Age et de l'Ancien Régime, puis surtout pendant la Révolution. Napoléon préférait l'aigle, mais la III^e République (1870) a définitivement consacré le coq en le plaçant sur la monnaie, les timbres, les uniformes.

Le coq est partout présent en France son chant matinal annonce l'aube, les girouettes en forme de coq sur le clocher des églises indiquent la direction du vent. On le voit aussi sur les maillots des équipes sportives nationales qui défendent l'honneur du pays. Le cri du coq, rendu par l'onomatopée « cocorico », peut même signifier dans la langue un excès de chauvinisme.

L'image de cet animal n'est pas toujours flatteuse, le coq apparaît souvent en effet comme un esprit mâle et dominateur, arrogant et fier. Mais on lui attribue également certains traits positifs dans lesquels les Français veulent bien se reconnaître combatif, exemplaire, courageux, tenace, indépendant.

1. Quel nom les Romains donnaient au peuple de Gaule ?
2. Quelle est l'origine de ce nom ?
3. À quelle période le coq est-il devenu un symbole officiel de la France ?
4. Le chant du coq correspond à quel moment de la journée ?
5. À quoi sert la girouette sur le clocher des églises ?
6. Sur quels objets peut-on trouver le coq, symbole national français ?
7. Quelle expression décrit une ferveur nationale exagérée ?
8. Quelles sont les qualités du coq ? 9. Quels sont ses défauts ?
9. Selon vous, le coq est-il un bon représentant du caractère national ?
10. Citez des pays ou des régions qui sont symbolisés par des animaux.
11. Recherchez le sens des expressions : « Avoir la chair de poule » et « Quand les poules auront des dents ».

Marianne

Le buste de Marianne est présent dans toutes les mairies françaises, les écoles, ainsi que dans de nombreux édifices officiels. Marianne est aussi représentée sur les timbres poste et, jusqu'à récemment, sur les pièces de monnaie. Ce personnage symbolise la France, la République et la principale de ses valeurs : la liberté.

L'origine de Marianne remonte à la Révolution française et plus particulièrement à 1792, lorsque la République a été proclamée. Marianne porte un bonnet phrygien, comme la plupart des révolutionnaires à cette époque. Le bonnet phrygien est une référence aux esclaves affranchis sous l'Empire romain, qui portaient ce bonnet pour marquer leur liberté retrouvée. Au 18^e siècle, Marianne était un prénom très fréquent en France, il associe Marie, la mère du Christ, et Anne, la mère de Marie.

Le tableau d'Eugène Delacroix, *La Liberté guidant le peuple* (1831), représente Marianne combattant avec le peuple parisien pendant les trois journées révolutionnaires de juillet 1830. Plus récemment, des Françaises célèbres ont servi de modèles au buste de Marianne : les actrices Brigitte Bardot et Catherine Deneuve, la chanteuse Mireille Mathieu, la mannequin de mode et actrice Laetitia Casta.

1. Où peut-on voir la statue de Marianne ?
2. Qui est Marianne ? De quelle époque vient-elle ?
3. Que représente Marianne ? Quelles valeurs ?
4. Que porte-t-elle sur la tête ? Quel est le symbolisme de cette coiffure ?
5. D'où vient son nom ?
6. Quel peintre a célébré Marianne ? Dans quelles circonstances ?
7. Le visage de Marianne est-il fixé ? Comment change-t-il ?
8. Présentez des symboles qui expriment l'idée de liberté.
9. Commentez les propositions suivantes :
 - La féminité symbolise bien l'idée de nation.
 - La nation doit être représentée par un symbole exprimant la force, la puissance.
10. Rechercher
 - a. L'évolution du portrait de Marianne, les modèles utilisés, les accessoires portés par Marianne.

- b. Les lieux, les objets où Marianne est représentée.
- c. Les symboles de la patrie dans différents pays du monde.

Marseillaise

Quand l'officier de l'armée révolutionnaire Rouget de Lisle a composé en une nuit d'avril 1792 *Le chant de guerre pour l'Armée du Rhin*, il ne se doutait pas que son œuvre allait connaître une telle prospérité. En effet, quelques mois plus tard, les soldats volontaires de Marseille adoptaient ce chant et, en reconnaissance de leur bravoure exemplaire contre l'ennemi, l'œuvre de Rouget de Lisle est renommée *La Marseillaise*. Mais c'est seulement en 1879, sous la III^e République, que ce chant est définitivement déclaré hymne officiel français.

Chaque enfant en France qui récite pour la première fois le texte de *La Marseillaise* éprouve une certaine appréhension : il est en effet question dans ce chant de « l'étendard sanglant » de la patrie qui doit repousser de « féroces soldats » venant « égorger nos fils et nos compagnes ». Les « citoyens » sont ainsi appelés à prendre leurs « armes » et à « marcher » pour « qu'un sang impur abreuve nos sillons ».

Cette rhétorique guerrière et patriotique ponctuée par une musique militaire constitue le chant sacré d'union que les Français entendent et prononcent avec émotion dans les moments où la Nation est invoquée.

1. *La Marseillaise* est liée à quelle période de l'histoire de France ?
2. Qui est son auteur ?
3. Dans quelles circonstances ce chant a-t-il été chanté pour la première fois ?
4. Quand *La Marseillaise* est-elle devenue hymne national ?
5. Pourquoi peut-on dire que *La Marseillaise* est un chant de guerre ?
6. À quelle occasion chante-t-on *La Marseillaise* ?
7. Selon vous, les paroles de *La Marseillaise* sont-elles intimidantes ?
8. Présentez quelques circonstances au cours desquelles les hymnes nationaux sont joués et chantés.



Le texte de la Marseillaise

Allons, enfants de la Patrie,
Le jour de gloire est arrivé !
Contre nous de la tyrannie
L'étendard sanglant est levé, (bis)
Entendez-vous dans les campagnes
Mugir ces féroces soldats ?
Ils viennent jusque dans vos bras
Égorger vos fils, vos compagnes !

Refrain

Aux armes, citoyens,
Formez vos bataillons,
Marchons, marchons !
Qu'un sang impur
Abreuve nos sillons !

Amour sacré de la Patrie,
Conduis, soutiens nos bras vengeurs.
Liberté, Liberté chérie,
Combats avec tes défenseurs ! (bis)
Sous nos drapeaux que la victoire
Accoure à tes mâles accents,
Que tes ennemis expirants
Voient ton triomphe et notre gloire !

Nous entrerons dans la carrière
Quand nos aînés n'y seront plus,
Nous y trouverons leur poussière
Et la trace de leurs vertus (bis)
Bien moins jaloux de leur survivre
Que de partager leur cercueil,
Nous aurons le sublime orgueil
De les venger ou de les suivre.

La Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen

- ✓ Le 26 août 1789, les députés votent la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen.
- ✓ C'est un texte très important sur lequel s'appuie encore aujourd'hui le système politique français.
- ✓ Il garantit l'égalité devant la loi, les libertés d'expression et d'opinion et la fin de l'arbitraire.
- ✓ Le texte est inspiré de la Déclaration anglaise et de la Déclaration d'indépendance des États-Unis.

Article premier

- Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

Article 2.

- Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

Article 3.

- Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

Article 4.

- La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi.

Article 5.

La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société. Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

Article 6.

- La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement ou par leurs représentants à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens, étant égaux à ses yeux, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents.

Article 7.

- Nul homme ne peut être accusé, arrêté ou détenu que dans les cas déterminés par la loi et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires doivent être punis ; mais tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la loi doit obéir à l'instant ; il se rend coupable par la résistance.

Article 8.

- La loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée.

Article 9.

Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi.

Article 10.

- Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

Article 11.

- La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme ; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

Article 12.

- La garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique ; cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux à qui elle est confiée.

Article 13.

- Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable ; elle doit être également répartie entre les citoyens, en raison de leurs facultés.

Article 14.

- Les citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

Article 15.

- La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.

Article 16.

- Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution.

Article 17.

- La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

Répondez aux questions :

1. Quel article de la Déclaration affirme que "les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits" ?

- A. Article 1 B. Article 2 C. Article 3 D. Article 4

2. Quel article de la Déclaration énonce le principe de la séparation des pouvoirs ?

- A. Article 5 B. Article 8 C. Article 10 D. Article 16

3. Quel article de la Déclaration affirme que "la liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui" ?

- A. Article 4 B. Article 6 C. Article 9 D. Article 11

4. Quel article de la Déclaration garantit le droit à la propriété ?

- A. Article 14 B. Article 16 C. Article 17 D. Article 20

5. La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 a été adoptée pendant quelle période importante de l'histoire de la France ?

- A. La Révolution française
B. La Restauration
C. La Révolution de Juillet
D. La Belle Époque

6. Quel article de la Déclaration proclame garantit l'accès égale au pouvoir ?

- A. Article 1 B. Article 3 C. Article 6 D. Article 12

7. Quel article de la Déclaration reconnaît la liberté de religion et de culte ?

- A. Article 1 B. Article 6 C. Article 10 D. Article 17

8. Quelle idée fondamentale est exprimée dans l'article 9 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 ?

- A. Le droit à la liberté d'expression
- B. Le droit à la propriété
- C. Le droit à l'égalité devant la loi
- D. Le droit de résister à l'oppression

9. Quel est l'article de la Déclaration qui défend le droit à la résistance à l'oppression ?

- A. Article 2
- B. Article 4
- C. Article 11
- D. Article 16

Savez-vous qu'il existe aussi la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne ?

Pour savoir plus sur son autrice, faites l'exercice suivant.

Conjuguez les verbes au passé composé ou à l'imparfait.

Olympe de Gouges

Olympe de Gouges (naître) en 1748 à Montauban dans une famille modeste, d'un père boucher et d'une mère servante.

À l'âge de 17 ans, elle (se marier) avec Louis Aubry, et deux ans plus tard, ils (avoir) un enfant. Mais quelques mois après, son mari (mourir) Femme libre, elle (partir) avec son fils s'installer à Paris pour changer de vie. Très vite, elle (commencer) à écrire ses premiers textes et (devenir) une femme de lettres très célèbre. À partir de 1780, elle (publier) des romans et des pièces de théâtre.

Olympe de Gouges (être) une écrivaine courageuse et engagée dans des combats politiques en faveur de l'égalité des sexes.

La Révolution Française lui (donner) l'occasion de montrer combien elle (être) en avance sur son temps. Son texte, la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne (1791), est considéré comme l'un des fondements du féminisme. Elle (prendre) pour modèle la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen, et (affirmer) que « la femme naît et demeure égale à l'homme en droit ».

Arrêtée le 29 juillet 1793, elle (mourir) guillotinée le 3 novembre 1793.



Vocabulaire des élections présidentielles

L'élection présidentielle a lieu tous les 5 ans en France. Elle conduit à **élire un président de la République**.

Comment se déroule l'élection présidentielle en France ?

1. La campagne électorale

Une campagne électorale est organisée avant l'élection : les candidats vont promouvoir leurs idées pour essayer de se faire élire.

Les partis politiques présentent chacun **un candidat** ou **une candidate** qui va les représenter à l'élection présidentielle. Les partis **font campagne** autour d'**un programme** dans lequel ils présentent leurs idées.

*En 2022, il y a 12 candidats qui se présentent, on dit qu'ils « **briguent** » la présidence de la République.*

Pendant la campagne, les candidats **vont à la rencontre des électeurs**, partout en France. **Les militants**, qui sont les supporters des partis politiques, participent aux **meetings politiques** de leur parti. Ils peuvent aussi distribuer **des tracts** (de la publicité pour leur candidat et leur parti) dans la rue, sur les marchés... Beaucoup d'argent est dépensé pour faire la promotion des candidats et la campagne se fait aujourd'hui en grande partie en ligne, sur les réseaux sociaux.

Pendant la campagne, des **débats** entre les candidats sont organisés dans les médias, notamment à la télévision (**débats télévisés**). L'**égalité du temps de parole** doit être respectée : tous les candidats doivent avoir le même temps médiatique.

2. Le premier tour de l'élection

Le scrutin (= le **vote**) se fait en **2 tours**. Au premier tour, **les électeurs** (= les personnes qui votent) **vont aux urnes** et **déposent un bulletin de vote** pour leur candidat de choix parmi tous ceux qui se présentent à l'élection.

Le jour du scrutin, les bureaux de vote ouvrent à 8h et ferment à 19h ou 20h selon les lieux.

Les électeurs **se déplacent dans les bureaux de vote**, ou **votent par procuration** (= donnent un papier à quelqu'un de confiance pour voter à leur place).

L'électeur / l'électrice entre dans le bureau de vote. Une vérification a lieu pour attester qu'il ou elle est bien inscrit(e) sur les listes électorales. Puis, il ou elle prend **une enveloppe** et normalement **1 bulletin de chaque candidat** (en tout cas plusieurs bulletins, pour préserver le secret), parmi ceux disposés dans le bureau de vote.

*Si l'électeur ne met aucun bulletin ou s'il met un bulletin vide dans l'enveloppe, cela s'appelle un « **vote blanc** ».*

Il / elle va ensuite dans **l'isoloir** (= un espace fermé par un rideau, comme une cabine d'essayage) et place 1 seul bulletin dans l'enveloppe. L'isoloir permet que le vote soit secret.

Ensuite, l'électeur va vers **l'urne**, qui est une boîte totalement transparente et fermée par 2 **cadenas**.

Le président du bureau de vote va vérifier que l'électeur n'a qu'une enveloppe, avant que ce dernier ne puisse la déposer dans l'urne. Le président ou **les assesseurs** du bureau disent à voix haute « **a voté !** ».

L'électeur / l'électrice **signe la liste d'émargement**, sa carte électorale lui est redonnée et il / elle part.

Quand les bureaux de vote ferment, **le dépouillement des votes a lieu. Les scrutateurs** ouvrent les urnes et comptent **les voix**.

Au cours de la soirée, **les résultats** du premier tour sont annoncés dans les médias.

Qui peut voter aux élections ?

En France, les personnes de plus de 18 ans (= **personnes majeures**), qui sont de nationalité française et qui **jouissent de leurs droits civiques** peuvent voter aux élections, si elles le souhaitent (ce n'est pas obligatoire). Les personnes qui ont été condamnées par la justice peuvent **ne plus jouir** de leurs droits civiques par exemple.

Il faut aussi **être inscrit sur les listes électorales**.

Les Français qui vivent à l'étranger peuvent voter auprès des représentations diplomatiques françaises dans le pays où ils résident.

3. L'entre-deux-tours des élections

La période entre le premier et le deuxième tour de l'élection s'appelle **l'entre-deux-tours**. Seuls deux candidats sont en lice, la campagne électorale reprend pour **récolter des soutiens** en vue du deuxième tour. **Un débat** entre les deux candidats est organisé, il est habituellement très suivi.

4. Le deuxième tour des élections

Le jour du vote, le scrutin se déroule exactement comme au premier tour, sauf que cette fois-ci, il y a le choix entre seulement 2 candidats.

Le candidat qui **remporte la majorité des voix** gagne l'élection présidentielle. Il est **élu** et devient le président de République pour **un mandat** (= un « contrat ») de 5 ans.

*Combien gagne le président de la République en France ? **15 900 € bruts** (avant impôts) par mois.*

Exercice de vocabulaire : les élections en France

À quels mots, parmi ceux en gras dans l'explication que vous avez lue, correspondent les définitions suivantes ?

1. La boîte qui contient les bulletins et les enveloppes :
2. Synonyme de « vote » :
3. La personne qui vote s'appelle
4. L'espace dans lequel vont les personnes qui votent pour mettre un bulletin dans une enveloppe :
5. La période de promotion des idées des partis politiques auprès de l'électorat s'appelle
6. Les papiers distribués dans la rue pour faire la promotion des candidats s'appellent
7. Les idées des candidats et de leurs partis sont développées dans des
8. Les rencontres où les candidats font des discours devant leurs partisans s'appellent des
9. Les partisans d'un candidat qui l'aident pendant sa campagne s'appellent des
10. Le candidat qui gagne le deuxième tour est (participe passé du verbe « élire »).
11. Le président de la République reste 5 ans au pouvoir, on dit qu'il a un de 5 ans.
12. L'endroit où les personnes se déplacent pour voter s'appelle le
13. La période entre le premier et le deuxième tour s'appelle
14. Les échanges pendant lesquels les candidats confrontent leurs idées dans les médias s'appellent des
15. Les personnes qui ont le droit de voter de leurs droits civiques.

Vive le vote obligatoire !

L'abstention témoigne toujours des carences et des limites de la démocratie. Elle est d'autant plus préoccupante, en France, qu'elle s'accroît de manière soutenue. [...] Les enquêtes le disent bien : ce sont surtout les plus défavorisés qui s'abstiennent. Ils ne votent pas parce qu'ils n'attendent

rien de la politique. Ils pensent que les acteurs politiques ne s'intéressent pas à eux ; et les politiques s'intéressent peu à eux parce qu'ils savent qu'ils ne votent pas. Il faut sortir de ce cercle vicieux. [...]

Si le peuple dans son ensemble s'exprimait davantage, si les plus pauvres votaient en masse, les programmes politiques s'en trouveraient sans doute infléchis en un sens plus social. En tout cas, ils gagneraient en légitimité, quels qu'ils soient. C'est l'inverse que nous observons. [...] Reflux des politiques sociales, montée de l'extrême-droite, démission des politiques au profit des experts financiers et technocratiques : voilà des maux qui caractérisent notre temps et que l'abstention vient exacerber. Avec la crise, ces phénomènes se trouvent évidemment renforcés.

Surreprésentés parmi les populations défavorisées, en plus d'être la cible privilégiée du racisme et des discriminations, les Noirs de France sont doublement concernés par cette dérégulation sociale et citoyenne. Mais ils ne sont pas les seuls, le problème concerne les jeunes de banlieue, dont on ne parle que sur un mode négatif, ceux du monde rural, dont on ne parle jamais, les ouvriers, qui ont comme disparu de nos médias et de notre imaginaire collectif, les personnes âgées, trop souvent isolées, etc. Au bout du compte, la question concerne tous les Français qui croient encore à la démocratie et à l'égalité. [...]

Il est temps d'enrayer cette déliquescence de la démocratie. Une mesure simple, même si elle ne prétend évidemment pas résoudre tous les maux, pourrait mettre fin à l'abstention : le vote obligatoire.

Le concept n'est pas nouveau. Sa première application remonte à 1862. Il est pratiqué dans plusieurs pays [...] Par ailleurs, il a déjà fait l'objet de propositions de loi qui sont restées sans suite. Et on l'ignore souvent, mais il existe aussi en France... pour les sénatoriales. [...] Depuis peu, l'inscription sur les listes électorales est une obligation. Il faut aller plus loin : le vote, lui aussi, doit devenir une obligation.

Evidemment, nous entendons d'ici les objections : le droit de vote est une liberté, dont on peut user, ou non. Pourquoi transformer la liberté en contrainte ? N'avons-nous pas assez d'obligations tous les jours, sans en ajouter une de plus ? Nous répondons ici : le vote est un droit, c'est aussi un devoir. Y renoncer, se résigner à l'abstention et, actuellement, à sa montée, c'est contribuer à une régression. Par ailleurs, l'obligation n'est pas forcément contraire à la liberté. Depuis les débuts de la Troisième République en France, l'école est obligatoire. [...] L'école contribue à la formation du

citoyen, elle est obligatoire. Pourquoi le vote, qui constitue l'expression du citoyen, ne pourrait-il l'être lui aussi ? Bref, le vote obligatoire, c'est comme l'école obligatoire : c'est la République.

S'y opposer, c'est rester prisonnier d'une vision libérale qui se contente d'une citoyenneté formelle où tous les citoyens sont officiellement égaux devant le droit de vote. Mais il ne suffit pas d'inscrire un principe dans la loi pour qu'il devienne une réalité. Si nous souhaitons que le peuple, dans son ensemble, retrouve le chemin des urnes et, de là, puisse peser démocratiquement sur les politiques sociales, si nous souhaitons passer des droits civiques théoriques à la citoyenne réelle, nous devons mettre en place le vote obligatoire.

En même temps que l'on fera du vote une obligation, il convient que les autorités prennent les mesures pour en faciliter l'exercice [...] En rouvrant ce débat, qui pourrait être l'occasion de faire œuvre de pédagogie, nous rouvrons en même temps celui sur la prise en compte du vote blanc, car si les citoyens prennent la décision de s'exprimer de cette façon, il faut que leur choix soit comptabilisé, et non pas laissé de côté ou confondu avec les votes nuls.

Qui dit obligation dit sanctions. Selon nous, celles-ci doivent être légères, raisonnables et pédagogiques. [...] S'il faut des sanctions, leur forme reste à définir, ce qui appelle réflexion et débat.

La gauche promet depuis trente ans le droit de vote aux élections locales pour les étrangers et semble décidée à le mettre en place si elle parvient à remporter les prochaines élections : il faut souhaiter aussi que le principe du vote obligatoire soit rapidement adopté et se transcrive dans de meilleurs délais en une réalité concrète.

*Louis-Georges Tin, président du CRAN,
Michel Wieviorka, président du Conseil scientifique du CRAN,
lemonde.fr*

1. L'idée des deux premiers paragraphes est que, en France, l'abstention :

- a. régresse de plus en plus parmi les personnes les plus pauvres.
- b. touche toutes les couches de la société.
- c. reste stable grâce aux réponses des politiques.

d. devient de plus en plus forte et les sanctions politiques perdent en légitimité.

2. Les troisième et quatrième paragraphes montrent qu'il est urgent d'arrêter cette tendance qui :

- a. est toutefois moins marquée chez les ouvriers et les personnes âgées.
- b. est une grave menace contre la démocratie et l'égalité entre les citoyens.
- c. cependant ne constitue pas en elle-même une attaque des institutions.
- d. est la preuve que les personnes défavorisées ne connaissent pas leurs droits.

3. La solution proposée dans le cinquième paragraphe est de rendre le vote obligatoire :

- a. contrairement à ce qui se fait dans de nombreux pays depuis 1862.
- b. alors qu'il n'existe dans aucune institution en France.
- c. comme c'est le cas pour l'inscription sur les listes électorales.
- d. ce qui n'a jamais été envisagé en France.

4. Dans le sixième paragraphe, l'argument essentiel donné par l'auteur est que le vote :

- a. participe à la formation citoyenne de la population.
- b. est un droit mais aussi un devoir qui n'est en rien une atteinte à la liberté individuelle, ainsi qu'il en est pour l'éducation.
- c. exprime les idées du peuple qui a donc le devoir de s'engager, même contraint.
- d. est un droit mais aussi un devoir sans relation avec les idées républicaines.

5. Dans le paragraphe suivant, l'accent est mis sur la nécessité de rendre le vote obligatoire afin :

- a. que la citoyenneté soit réelle et non formelle et puisse ainsi influencer sur les décisions politiques.
- b. d'offrir aux citoyens plus de libéralité dans l'exercice de leurs droits.
- c. de renforcer les droits civiques des citoyens de façon formelle.
- d. de donner aux citoyens la possibilité de se rendre aux urnes.

6. L'auteur du texte propose par ailleurs que l'obligation du vote :

- a. soit accompagnée par une reconnaissance du vote blanc.

- b. permette d'annuler les votes blancs.
- c. entraîne moins de votes nuls.
- d. soit l'occasion d'assimiler les votes blancs et les votes nuls.

7. Si le vote devient obligatoire, que faudra-t-il prévoir ? Répondez avec vos propres mots.

.....

Des idées reçues sur les jeunes et la politique

Les jeunes et la politique ? Chaque scrutin est l'occasion d'évoquer leur abstention, particulièrement élevée. Et puis... pas grand-chose. L'association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (Anacej), qui regroupe des communes dotées d'un conseil municipal des jeunes, a commandé une double enquête sur le vote des nouvelles générations, à l'issue des élections municipales de mars et après les élections européennes de mai. Un millier de jeunes entre 18 et 25 ans, et autant de 15-17 ans, ont répondu à un long questionnaire. Les résultats, dont l'Anacej a donné la primeur au Monde Campus, vont à l'encontre d'un bon nombre d'idées reçues, comme l'explique le politologue Michael Bruter, professeur à la London School of Economics, qui a dirigé l'étude.

Idée reçue n°1 : les jeunes s'abstiennent, mais ils voteront en vieillissant

« C'est une idée très répandue, et fautive : l'abstention des jeunes est générationnelle. De précédentes études ont montré qu'un jeune qui s'abstient aux deux premiers scrutins auxquels il pourrait voter a 80 à 90 % de chances de devenir un abstentionniste chronique. Si son accueil dans la vie démocratique est raté, c'est pratiquement perdu pour toujours. A l'inverse, s'il vote lors de ces deux premières élections, il deviendra un participant chronique. Cela n'empêchera pas des absences ponctuelles, mais globalement, il s'investira dans la vie démocratique. »

Idée reçue n°2 : les jeunes ne s'intéressent pas à la politique.

« Certains expriment du désintérêt. Mais ce qui domine, c'est un sentiment de frustration, c'est-à-dire qu'ils ont un vrai désir de participation, assorti d'une forte déception, car l'offre politique est en décalage avec leurs attentes. Nous avons pris soin, dans le questionnaire, de ne pas demander

frontalement aux abstentionnistes : « pourquoi ne votez-vous pas ? », ils auraient eu un intérêt social à se déclarer déçus plutôt que non intéressés. Mais ceux qui votent témoignent que le sentiment dominant, dans les discussions avec les jeunes abstentionnistes, est le sentiment de déception. Une majorité des 18-25 ans (53 %) imputent l'abstention aux politiques plutôt qu'aux abstentionnistes eux-mêmes (18 %). Ils citent comme principales causes les mensonges des politiques (71 %), le fait que les campagnes ignorent les préoccupations réelles de la population (45 %), puis la malhonnêteté des hommes politiques. Leur frustration en amène certains à envisager des solutions radicales, comme voter aux extrêmes (43 %) ou participer à une manifestation violente (25 %). On est loin de l'apathie évoquée par certains commentateurs.

Idée reçue n°3 : les jeunes pensent que la démocratie ira mieux demain

« D'une façon générale, ils sont très négatifs : 61 % des 18-25 ans et 62 % des 15-17 ans s'attendent à ce que l'abstention des jeunes empire dans les prochaines années. Ils ont le sentiment que la démocratie française ne fonctionne pas, particulièrement à l'échelon national, et même qu'elle fonctionne plus mal chez eux qu'ailleurs. Une lueur néanmoins : la démocratie européenne, qu'ils notent particulièrement mal actuellement (4,7/10) est la seule pour laquelle ils imaginent une amélioration future. D'ailleurs, les jeunes se sont un peu moins abstenus que l'ensemble des électeurs français aux dernières élections européennes (+ 0,6 %). Et avec la crise, ils se sentent encore plus Européens, alors que sur la même période 2009-2013, les 45 ans et plus ont effectué le mouvement inverse. »

Idée reçue n°4 : c'est une génération égoïste, qui s'intéresse peu aux autres

« Ils ont une envie d'intérêt collectif, et ne sont pas particulièrement sensibles aux discours promettant que leur propre situation va s'améliorer. Ils vont voter selon ce qui leur paraît l'intérêt général plutôt que leur intérêt particulier. Quand on les interroge sur les thèmes de campagne sur lesquels ils ont fondé leur vote aux élections municipales, ils citent d'abord les impôts locaux et l'économie, thématiques qui ne leurs sont pas propres, puis l'éducation et l'environnement, thèmes qui leur sont plus coutumiers et montrent bien leur « socio-tropisme ». D'autres études ont montré aussi leur intérêt pour la solidarité, et pour les libertés individuelles : ils sont beaucoup plus soucieux que leurs aînés que l'Etat n'intervienne pas dans leur vie privée.

1. Qu'est-ce qu'une **idée reçue** ?

- a. Une idée assez peu partagée.
- b. Un préjugé.
- c. Un propos qui se confirme par des faits.

2. En politique, les jeunes sont réputés pour :

- a. ne pas voter.
- b. voter comme leurs parents.
- c. être des électeurs de gauche.

3. Que démontrent les études sur l'abstentionnisme ?

- a. Les premiers votes sont décisifs.
- b. L'abstentionnisme est un phénomène qui a toujours existé.
- c. Les jeunes électeurs sont majoritairement abstentionnistes.

4. Quels sont les sentiments les plus forts des jeunes envers la politique ?

- a. Désintérêt et colère.
- b. Mépris et désintérêt.
- c. frustration et déception.

5. Pourquoi les enquêteurs n'ont pas demandé directement aux jeunes les raisons de leur abstentionnisme ?

.....

6. Citez les trois causes de l'abstention en France, d'après les jeunes interviewés.

.....

.....

7. Vrai ou faux ? Cochez la case correspondante et justifiez votre réponse en citant un passage du texte.

	VRAI	FAUX
a. La moitié des jeunes interviewés envisagent de voter pour les extrêmes. <i>Justification :</i>		

b. Un quart des jeunes interviewés voient la violence comme une des solutions envisageables. <i>Justification :</i>		
c. Les jeunes pensent que leur taux d'abstentionnisme s'améliora dans le futur <i>Justification :</i>		

8. Quels phénomènes a engendrés la crise ?

- a. Chez les jeunes :
- b. Chez les plus de 45 ans :

9. Les résultats de l'enquête montrent que les jeunes :

- a. pensent d'abord à leurs propres intérêts.
- b. pensent aux intérêts du plus grand nombre.
- c. se désintéressent peu à peu de tout.

Doit-on connaître la vie privée des politiques ?

POUR

Roselyne Bachelot, députée européenne (UMP)

Les citoyens sont en droit de réclamer la vérité sur la vie privée des hommes et des femmes politiques qui instrumentalisent certaines valeurs pour faire campagne. Quelqu'un qui, dans le débat public, prône certains comportements par exemple, encense le mariage ou condamne l'avortement – doit lui-même les respecter. Si cette personne a une maîtresse, elle ne doit pas s'offusquer que l'on en fasse état.

Deuxième cas où les hommes politiques ne doivent pas cacher leur vie privée : s'ils en ont fait un élément de communication politique - en se faisant photographier avec leur femme ou leur mari, avec leurs enfants, leur chien, etc. Donner une photo ne suffit pas, il faut alors accepter d'aller jusqu'au bout, par souci d'honnêteté. A fortiori si l'on a soi-même, en toute conscience, livré sa vie privée en pâture.

En revanche, je crois qu'il faut laisser tranquilles ceux qui, comme moi, n'ont en aucune façon et à aucun moment utilisé leur vie privée comme

élément de communication, ni certains comportements comme instruments de campagne.

Les politiques, aujourd'hui, mettent trop en avant leur intimité, en partie à cause de l'affadissement et de la complexification du discours politique. Parler de choses personnelles est un moyen de renouer le dialogue avec l'opinion publique. La production télévisuelle, qui réclame chaque jour son lot de chair fraîche, est aussi en cause. J'ai déjà dû refuser des centaines d'interviews.

Cela ne me dérange pas de parler de mes produits de beauté ou de mes loisirs-je l'ai fait dans des magazines féminins, notamment car ce ne sont pas des objets de communication politique. Ce genre d'information n'a aucun rapport avec les affaires publiques et, surtout, il ne concerne que moi. Mais je refuse de parler de ma famille : il faut protéger son entourage. Si la politique donne beaucoup de satisfaction personnelle, nos proches n'en retirent, quant à eux, que les désagréments. Tous les élus, hommes ou femmes, sont souvent contraints d'ériger un mur de protection entre vie privée et vie publique.

CONTRE

Michel Rocard, député européen (PS)

Ce serait le moyen le plus sûr de nous rendre fous ! L'humanité ne peut survivre sans un peu d'intimité : il s'agit d'un droit fondamental, qui garantit l'équilibre psychique. Mais, aujourd'hui, dans un système médiatique tonitruant, l'invasion est permanente ! Cette obsession de la transparence vient du fait que la presse, depuis qu'elle est vraiment devenue capitaliste, se croit investie d'une fonction de voyeur. Bien sûr, il n'y a pas de démocratie sans liberté de la presse, mais nous assistons à des dérives qui rendent le gouvernement des hommes impossible.

Certes, le citoyen est en droit de savoir ce qui interfère avec la vie publique, mais cela suppose une déontologie stricte chez les commentateurs comme chez les acteurs, afin que l'homme politique ne devienne pas un simple people. Car, pour que le pouvoir soit respecté et obéi, la dimension sacrée est essentielle. Or la démocratie a progressé en rapprochant le peuple du pouvoir, mais elle a perdu en route la distance nécessaire. Et nous voilà pris au piège des médias qui répondent à une demande malsaine. Alors, une fois qu'on est dans le cirque, il faut inventer une nouvelle règle. La tactique consiste à concéder une information, en prenant ainsi une option sur la

manière dont elle sera commentée, plutôt que de lire ensuite des choses malveillantes, arrachées contre notre gré.

Toute cette mascarade m'a beaucoup pesé. Et elle a surtout beaucoup dérangé mes enfants. Quant au conjoint, il a un rôle impossible. Il doit en effet être d'une grande discrétion et avoir son propre métier, parce que le public est en droit de s'assurer que celui qui est élu est auto-déterminé. Je trouve désolant que certains de mes collègues fassent de leurs épouses et de leurs enfants des arguments de campagne électorale...

J'en veux aussi à la presse écrite de s'être laissé museler par la télévision et de faire de la surenchère. Nous sommes gouvernés à l'émotion. L'espace médiatique ne sert plus qu'à commenter soit l'instant, soit la période qui court jusqu'à la prochaine élection. Il n'y a plus de place non plus pour la pédagogie et le débat. À présent, un homme politique est jugé selon ce critère : vibre-t-il avec nous quand il y a une grande émotion nationale ? Or gérer une crise, c'est d'abord maîtriser ses propres émotions pour ne pas se laisser porter et tromper par l'air du temps.

*Aurélie Bérard et Claude Lefebvre
L'Express, 23 août 2004*

Choisissez. RB – Roselyne Bachelot, MR – Michel Rocard.

	RB	MR
1. Qui des deux politiques croit que l'image du politicien doit correspondre à la réalité ?		
2. Qui déplore la commercialisation des médias ?		
3. Qui met l'accent sur la place exceptionnelle de l'homme politique ?		
4. Qui refuse de parler aux médias de ses proches ?		
5. Qui dit que le politicien doit être conséquent dans sa communication avec les médias ?		
6. Qui regrette que les hommes politiques exposent leur vie privée et leurs émotions pour les buts professionnels ?		

Exprimez votre opinion sur la vie privée des politiques. Doit-on la connaître ? Dans quelle mesure ? Pour quoi faire ?

Les municipales



Ecoutez la chanson de Ryadh en prenant des notes. Notez tous les problèmes et toutes les côtés négatifs de Paris. Est-ce que votre ville souffre des mêmes problèmes ? Quelles y sont les possibles solutions ?

Projet de groupe. Créez votre parti politique qui va participer aux élections municipales. Imaginez son nom, son logo, son programme, son slogan. Rédigez ensemble le discours de votre chef du parti. Dans ce discours vous devez traiter les problèmes les plus urgents de la ville et leurs possibles solutions. Après le discours de chaque candidat, le groupe vote en choisissant le meilleur candidat.

Campagne électorale mal tournée

Vous êtes les élus municipaux. L'état de choses dans votre ville est catastrophique. Pourtant, vous voulez être réélus malgré la mauvaise gestion. Pour cela vous devrez expliquer les situations décrites et vous justifier face aux électeurs.

Vous devez répondre aux reproches suivants.

Exemple :

Les rues ne sont pas éclairées le soir.

***Même si** les rues ne sont pas éclairées le soir, vous pouvez vous y promener à toute heure car les magasins sont ouverts la nuit et font de la lumière.*

*Il n'y a pas de lumière dans la ville, mais il est **pourtant** possible de se promener en toute sécurité car il y a des caméras partout.*

*L'éclairage public ne fonctionne pas la nuit, **cependant** la mairie distribue gratuitement des lampes de poches à tous les habitants.*

1. L'eau potable est devenue marron.
2. Les jardins publics ne sont pas entretenus.
3. Le niveau des jeunes à l'école baisse.

4. Il y a des crottes de chien dans la rue.
5. Les immeubles sont infestés de cafards.
6. La pollution est très forte.
7. Les bus sont toujours en retard.
8. Les transports en commun sentent mauvais
9. Tous les théâtres et cinémas ont fermé.
10. Le quartier des affaires tombe en ruines.
11. Il n'y a plus de magasins de chaussures dans la ville.
12. Le prix de la baguette a triplé.
13. L'éclairage public est en panne.
14. La mairie n'est ouverte que de 8h46 à 9h51.
15. Il y a une épidémie de varicelle dans toute la ville.
16. Il n'y a pas assez de médecins.
17. Les étudiants sont obligés d'acheter leurs diplômes.
18. Les médias ne parlent que de l'équipe électorale.
19. Les enfants mangent mal à la cantine.
20. Les habitants ne peuvent prendre qu'une douche par semaine.
21. Le ramassage des ordures ne fonctionne plus depuis deux jours.
22. Des personnes âgées se font attaquer.
23. Des jeunes font du tapage nocturne toute la semaine.
24. Deux classes de l'école primaire vont fermer.
25. Les musées sont fermés 4 jours sur 7.
26. Le nouveau quartier est hideux.

La gestion du budget municipal

Vous êtes le conseil municipal d'une commune et vous allez organiser la réunion de préparation du budget pour l'année prochaine.

Voici quelques informations sur votre commune :

Nom :

1892 habitants

Budget pour l'année : 1 500 000 francéons (fc)

Le budget peut atteindre les 2 000 000 fc si vous engagez un prêt bancaire.

Vous avez les projets suivants :

Construction d'une nouvelle école maternelle

Avec la croissance du village, l'école municipale, qui comprend à la fois une maternelle et une école primaire, devient trop petite. Cela crée des problèmes d'espace pour les enfants et les enseignants. Il serait bien de construire une nouvelle école maternelle pour libérer de l'espace et permettre aux élèves du primaire d'utiliser l'ensemble du bâtiment. **Coût estimé : 650 000 fc.**

L'éclairage public

Remplacer l'éclairage public par un système intelligent qui s'allume en fonction de la présence dans les rues serait une excellente idée ! Cela permettrait d'économiser 5000 fc d'énergie chaque année. De plus, cela nous positionnerait en tant que pionniers dans ce domaine, attirant ainsi l'attention des médias et des vacanciers. **Coût estimé : 550 000 fc**

Un rond-point

Les feux de circulation au centre de la commune posent de plus en plus de soucis en matière de circulation. Remplacer ces feux par un rond-point pourrait contribuer à améliorer la fluidité de la circulation, tout en améliorant la réputation du village. **Coût estimé : 100 000 fc**

Les services publics

Transports, ramassage des poubelles, déchèterie... Les services publics nous sont très utiles dans certains secteurs ! L'union fait la force ! **Coût estimé : 500 000 fc**

Aire de jeux

Que diriez-vous de l'idée de mettre en place une aire de jeux pour les enfants dans une partie du parc municipal ? Cela serait très apprécié par les jeunes parents et leurs petits. **Coût estimé : 20 000 fc**

Une petite prime

Après tout le travail que nous avons accompli pour la commune, ne pourrions-nous pas envisager de nous accorder une petite prime ? Cela ne coûterait pas cher, et cela pourrait nous encourager à maintenir notre engagement. **Coût estimé : 20 000 fc**

Le parking de la place de l'église

Ce parking est criblé de nids-de-poule et nous devons prendre des mesures pour les réparer ! **Coût estimé : 75 000 fc**

Festival de hip-hop

Organisons un festival de hip-hop ! Bien sûr, cela représente un certain coût, mais cela injectera de l'énergie dans le village ! **Coût estimé : 50 000 fc**

Rénovation du foyer municipal

Les associations du village, notamment le club des aînés, souhaiteraient vivement que nous entreprenions des travaux de rénovation de leurs locaux qui montrent des signes d'usure avec le temps. Il est à noter que lors des dernières élections, notre soutien parmi les retraités s'élevait seulement à 35 %... **Coût estimé : 45 000 fc**

Le feu d'artifice

Les habitants ont exprimé leur déception quant à la qualité du feu d'artifice du 14 juillet de l'année précédente. Faisons un effort particulier pour cette année ! **Coût estimé : 75 000 fc**

Caméras bien placées

Mais qui pourrait être derrière tous ces cambriolages ? Les résidents sont inquiets ! Si nous installons des caméras de surveillance dans les quartiers touchés, cela pourrait nous aider à identifier les coupables, ou du moins dissuader les voleurs. Cette proposition pourrait susciter un débat au sein du village, mais cela vaudrait peut-être la peine d'essayer. **Coût estimé : 10 000 fc**

Haut débit

Vous êtes familier avec la fibre optique, n'est-ce pas ? C'est celle qui offre des connexions Internet ultrarapides. Si nous prenons les mesures nécessaires pour l'installer, cela améliorera incontestablement notre réputation et notre attrait ! **Coût estimé : 100 000 fc**

Ville fleurie, ville jolie

Les habitants du quartier se plaignent fréquemment du manque de fleurs dans notre village. L'aménagement de quelques parterres fleuris pourrait considérablement améliorer le cadre de vie. De plus, les élections se rapprochent, et cela pourrait nous valoir quelques voix supplémentaires !

Coût estimé : 15 000 fc

Nouvelle tribune

L'équipe de football municipale a accédé à la division supérieure ! L'idée de construire une modeste tribune pourrait être un atout pour franchir un nouveau palier ! **Coût estimé : 150 000 fc**

Installation de 5 composts municipaux

Nous devons recruter quelqu'un pour prendre en charge cette tâche, mais il est impératif que nous exprimions notre reconnaissance envers les écologistes qui nous ont soutenus pendant notre campagne. **Coût estimé : 30 000 fc**

Un skatepark

Les jeunes résidents de la commune seraient ravis de voir enfin la réalisation du skatepark pour lequel ils sollicitent depuis de nombreuses années. Il est essentiel de se rappeler que les générations futures sont les électeurs de demain... **Coût estimé : 30 000 fc**

Vous choisissez les projets qui vous plaisent (n'oubliez pas que le budget est limité), vous expliquez votre choix aux autres « députés ». Vous prenez une décision ensemble.

Production écrite :

Variante A : Membre de la majorité, vous êtes entièrement satisfait des décisions prises lors du vote du budget par le conseil municipal dont vous faites partie. Vous rédigez donc un article sur le bulletin municipal de la ville afin d'informer vos habitants des décisions qui ont été prises et de l'avenir fantastique qui les attend. (environ 200 mots)

Variante B : Vous faites partie du parti opposé au maire actuel et malgré tous vos efforts, vous êtes totalement insatisfait(e) des décisions

prises lors du vote du budget. Vous écrivez un courrier destiné aux habitants montrant à quel point l'équipe municipale jette l'argent par les fenêtres. (environ 200 mots)

Gratuité dans les transports en commun : une fausse bonne idée ?

[...] Pendant les fêtes, certaines villes comme Angers ou Brest ont expérimenté les transports gratuits, un vrai plus pour les commerces de centre-ville, qui espèrent que la mesure sera pérennisée. De fait, de plus en plus de villes se posent la question, voire l'envisagent sérieusement [...].

Alors que la mesure semble particulièrement populaire auprès des électeurs, la gratuité des transports a-t-elle un intérêt social et écologique ? Est-elle seulement finançable ? À chacun ses arguments.

POUR : Arnaud Passalacqua, professeur en aménagement de l'espace et urbanisme à l'École d'urbanisme de Paris

« La gratuité dans les transports en commun, ce n'est pas nouveau. Ce dispositif est expérimenté depuis les années 70, depuis que plusieurs petites villes de France l'ont mise en place. Et quand une ville innove, elle peut entraîner plusieurs autres dans son sillage. [...]

Avec cette mesure, les plus pauvres ne seront plus stigmatisés. S'ils n'osent pas toujours demander à payer un tarif social, ils n'auront plus à le faire. Tout le monde sera logé à la même enseigne, un signal positif pour le vivre ensemble. [...]

CONTRE: Jean Sivardière, vice-président de la Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports (FNAUT)

« Après les petites et moyennes agglomérations, la gratuité des transports gagne aujourd'hui celles de plus de 100 000 habitants. Mais, cette démarche n'est pas souhaitable ». [...]

En plus d'être hors de prix, la gratuité n'est pas utile. Elle n'améliore pas le sort des personnes sans ressources, qui en général peuvent déjà se déplacer gratuitement grâce à une tarification solidaire, indexée sur le quotient familial, qui assure à chacun le « droit à la mobilité » et augmente son pouvoir d'achat. Elle n'a quasiment aucun effet sur l'automobiliste qui continue à utiliser sa voiture. [...].

Léa Taieb, start.lesechos.fr, 7 janvier 2021

1. Définissez ou reformulez les mots et expressions-clés suivantes.

- pérenniser
- dans son sillage
- stigmatiser
- la démarche
- hors de prix
- le sort
- le pouvoir d'achat

2. Répondez aux questions suivantes.

a. Quel constat fait l'auteur de l'article au sujet de la gratuité des transports ?

b. Quel est l'enjeu de ce document ?

c. Que signifient les phrases suivantes ?

« *Tout le monde sera logé à la même enseigne* »

.....

« *Elle n'améliore pas le sort des personnes sans ressources* »

.....

3. Construisez trois arguments personnels afin de faire état de votre point de vue.

Bibliographie

Djimli H. et al. Le DELF 100% réussite. B2. Paris : Didier, 2022.

Kober-Kleinert C. et al. Activités pour le Cadre européen commun de référence. Niveaux C1-C2. Paris : CLE-International, 2007.

Meyer D. C. Clés pour la France en 80 icônes culturelles. Paris : Hachette, 2010.

Parizet M.-L. ABC DELF. B2. Paris : CLE-International, 2013.

Payet A., Sanchez C. ABC DELF. B2 Junior scolaire. Paris : CLE-International, 2015.

Petitmengin V., Fafa C. La grammaire en jeux. Grenoble : Pug, 2017.

Schenker J.-Ch. Le nouvel édito Niveau B2. Méthode de français. Paris : Didier, 2010.

Боряк Н. О. Практична грамати́ка французької мови: навч. посібн. Суми: Вид-во СумДПУ ім. А.С. Макаренка, 2016.

Sitographie

Elysée : <https://www.elysee.fr/la-presidence/la-declaration-des-droits-de-l-homme-et-du-citoyen>

Karambolage : <https://www.youtube.com/watch?v=x0ki-XTSzzM>

Les Zexperts fle : <https://leszexpertsfle.com/ressources-fle/parler-de-la-ville-organiser-un-conseil-municipal-auteur-invite/>

Polyglottes : <https://polyglottes.org/2022/04/09/fle-vocabulaire-des-elections-presidentielles-en-francais-b2-c1/>

Методичне видання

Укладач:
БОЖКО Ірина Сергіївна

L'Etat, c'est nous !

Методичні рекомендації з читання
для студентів IV курсу

Відповідальна за випуск ***О.Ю. Кудріна***
Комп'ютерний набір і верстка ***І.С. Божко***

Підписано до друку 27.11.2023 р.
Формат 60x84/16 Гарн. Таhoma.
Папір офсетний. Друк офсетний. Ум. друк. арк. 2,21.
Ум. фарб.-відб. 2,21. Обл.-вид. арк. 1,43.
Тираж 100 пр. Вид №33.

Суми: СумДПУ імені А.С. Макаренка
40002. м. Суми, вул. Роменська, 87
Свідоцтво ДК № 231 від 02.11.2000 р.